

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023**  
**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 35

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

**AFFAIRE N° 29/1359 :**

Vote d'une subvention complémentaire à l'association Jeunesse Sportive Saint-Pierroise

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

**REPRESENTE (S) :**

MM. TEVANE Jean François (par Monsieur VAYABOURY Jean Patrick) , TIONOHOUE Sabrina (par Madame FERDE Thérèse) , MINATCHY Mariot (par Monsieur POTIN Philippe) , KHELIF David (par Monsieur OMARJEE Mohammad) , PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur DIJOUX Stéphan) , DAFFON Amédée Albert (par Monsieur FONTAINE Michel), JETTER Régine (par Monsieur BALZANET Jonhy), BELLON Stéphan (par Monsieur TAN Willy), MALIDI Mariaty (par Monsieur CADET André), RIVIERE Christelle (par Madame PALIOD Marie Claude).

**ABSENTS :**

MM. AHO NIENNE Sandrine, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Michel FONTAINE

**Affaire n°29/1359 : Vote d'une subvention complémentaire à l'association Jeunesse Sportive Saint-Pierroise.**

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, en sa séance ordinaire du 16 décembre 2022, Affaire 22/1046, a procédé au vote des subventions pour l'ensemble des associations sportives ayant effectué une demande pour l'année 2023.

Suite à une demande en date du 09 octobre 2023, l'association Jeunesse Sportive Saint-Pierroise a sollicité la Commune pour l'obtention d'une subvention complémentaire afin de faire face aux charges diverses dues à l'accroissement de nouveaux licenciés, mais aussi aux autres paramètres impactant le budget de fonctionnement de l'association.

Compte tenu des résultats sportifs de l'association (vainqueur de la coupe de la Réunion pour la saison sportive 2023), conduisant au rayonnement de la Commune sur le plan Départemental,

Compte tenu que celle-ci véhicule des valeurs fortes en matière de la promotion du sport par la formation des jeunes et participe activement à l'intégration de ces derniers dans des centres de formation au niveau national,

Ceci exposé,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

- **DE VOTER** la subvention complémentaire d'un montant de 50 000 € en faveur de l'association Jeunesse Sportive Saint-Pierroise, dont le financement sera opéré par prélèvement sur le Budget Communal.
- **D'APPROUVER** l'avenant n° 1 à la Convention d'Objectifs et de Moyens ci-annexée.
- **DE L'AUTORISER**, lui ou l'un des adjoints délégués, dans leur domaine respectif de compétences, à **SIGNER** toutes pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.



P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20231023-29-1539-DE  
Date de télétransmission : 26/10/2023  
Date de réception préfecture : 26/10/2023